

Renforcer les politiques pour la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides dans quatre écorégions (Afrique de l'Ouest et du Centre)

Contribution de Wetlands International – Projet BBI



© 2007 Wetlands International

Cette publication doit être citée comme il suit : Wetlands International Bureau Afrique. 2007. Renforcer les politiques pour la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides dans quatre écorégions (Afrique de l'Ouest et du Centre) : Contribution de Wetlands International – Projet BBI.

- Compilation :** Bakary Koné, Eddy Wymenga, Abdoulaye Ndiaye, Daan Bos, Cheikh Hamallah Diagana, Tim Dodman, Mame Dagou Diop
- Coordination :** Mame Dagou Diop, Gabin Agblonon, Charles M. Bèye
- Traduction vers le français :** M.K. Diallo (Thiès), M. Diallo (Transterp, Dakar), M. Diouf (Suffolk University, Dakar)
- Lecture correction / édition :** Mody Niang (Dakar, Sénégal), Charles M. Bèye
- Photos :** R. Mathias, T. Dodman, J. Sà, A. Ndiaye, D. Mignont, E. Wymenga, J. Veen, E. Greatrix, D. Bos, B. de Bruijn
- Mise en page, photogravure et impression :** Polykrome, Dakar-Sénégal

Publié avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays Bas (DGIS)

Aimables remerciements pour leur contribution décisive à tous les participants aux ateliers de négociation dans les pays (Mauritanie, Gambie, Mali, Guinée Bissau et Sénégal), aux participants à l'atelier de Bamako (mai 2007), à notre siège en Hollande (Jane Madgwick, Ward Hagemeijer, Chris Baker) ainsi qu'à nos partenaires AW (Daan Bos, Eddy Wymenga) et à Veda Consultancy (Jan Veen).

Sincères remerciements aux gouvernements du Mali, de la Guinée Bissau, de la Mauritanie, de la Gambie et du Sénégal pour leur implication et leur soutien ainsi qu'à l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Mali.

Introduction

Cette brochure de recommandations est le fruit d'un long processus d'échanges, de discussions entre des spécialistes des zones humides et de la biodiversité, des représentants des ministères et agences gouvernementales, des représentants d'organisation non gouvernementale et d'institutions clé en matière environnementale provenant de cinq pays (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau et Mali). Elle matérialise aussi le fruit de plusieurs années de recherche appliquée dans les quatre écorégions clé de zones humides de l'Afrique de l'Ouest et du Centre que sont les « plaines sahéliennes d'inondation », la « zone de mangrove et de riziculture ouest africaine », le « littoral ouest africain de la Mauritanie à la Guinée » et les « zones humides côtières du Golfe de Guinée ».

Elle se veut un bréviaire que se doit de consulter tout acteur ou institution impliqué dans la prise de décisions aux niveaux local, national, et régional en matière de zones humides en Afrique de l'Ouest pour y trouver des réponses en termes d'actions à mener pour une meilleure utilisation des zones humides dans les écorégions identifiées. La brochure intéresse les décideurs politiques car il met en lumière certaines cohérences qui forment l'espace écorégional et qui transcendent l'État national qui reste cependant le premier niveau de prise de décision. Elle intéresse aussi les techniciens et les parties prenantes au niveau local, par son caractère analytique, et par la prise en compte des priorités en matière de lutte contre la pauvreté, de conservation de la biodiversité, et de développement durable dans les États.

Ces recommandations ne sont pas des recettes de plus, mais elles prennent en compte les initiatives sous régionales déjà existantes, qu'il s'agisse : de l'Autorité du Bassin du Niger, de la Commission du Bassin du lac Tchad, du Programme régional de Conservation de la Zone marine et côtière en Afrique de l'Ouest, de l'Organisation pour la Mise en Valeur des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé, de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie ..., et les orientations partagées par les États à travers les Conventions internationales (Convention sur la Diversité biologique, Convention sur les Zones humides ..., en les intégrant dans les analyses et les propositions d'actions.

Notre souhait est que cette brochure de recommandations contribue de manière décisive à mieux gérer nos espaces communs au profit des zones humides et de leur biodiversité pour les générations futures par les décisions et les actions concertées qu'Elle contribuera à susciter.

Déclaration de Bamako

Nous,

Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement du Mali,
Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée Bissau,
Représentants des Ministres de l'Environnement du Sénégal, de la Mauritanie
et du Secrétaire d'État pour l'Environnement de la Gambie,
Experts, représentants des institutions gouvernementales nationales et des
organisations internationales de conservation,

Participant à l'atelier final du projet Intégration de la recherche et de l'utilisation
rationnelle dans Quatre Ecorégions de Zones humides de l'Afrique de l'Ouest
et du Centre, organisé à Bamako (République du Mali) les 22 et 23 mai 2007.

Conscients de l'importance des zones humides pour le maintien durable de la
biodiversité et de la survie des populations dépendantes des ressources des
zones humides

Conscients que les différents écosystèmes subissent les effets des pollutions
domestiques et industrielles et changements climatiques ainsi que de la
pression anthropique

Reconnaissant la pertinence des résultats du projet Intégration de la
Recherche et de l'Utilisation rationnelle des Zones humides dans Quatre
Ecorégions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Ayant formellement adopté les recommandations issues du projet relatives aux
renforcement de la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides dans
les quatre écorégions

Recommandons :

1. la prise en compte effective de la problématique de gestion durable des zones humides dans nos politiques nationales et sectorielles sur l'eau, l'environnement et le développement durable et la réduction de la pauvreté, suivant les recommandations adoptées par l'atelier ;
2. l'intégration de l'approche écorégionale dans les stratégies de développement, en tenant en compte des valeurs des zones humides ;
3. la poursuite du projet Intégration de la Recherche et de l'Utilisation rationnelle des Zones humides dans Quatre Ecorégions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur la base des axes prioritaires adoptés par le présent atelier et avec l'appui et l'implication de tous les participants et d'autres parties prenantes ;
4. l'appui des partenaires bailleurs déjà engagés pour la mise en œuvre des axes prioritaires adoptés à Bamako ;
5. la recherche d'appui additionnel d'autres partenaires au développement ;
6. l'appui des institutions et organisations partenaires pour la mise en œuvre des axes prioritaires adoptés à Bamako.

Fait à Bamako, le 23 mai 2007

... Table des matières ...

Les Plaines sahéliennes d'inondation :

Terre de vie pour les populations et la Nature

pages 7 - 19

- Intégrer les besoins des écosystèmes dans la gestion des ressources en eau
- Réduire la vulnérabilité des communautés locales face aux changements environnementaux
- Restaurer et protéger les principaux habitats du delta intérieur du Niger
- Restaurer et protéger les principaux habitats du Bas Delta du fleuve Sénégal
- Obtenir l'appui international pour la restauration et la protection des habitats critiques des oiseaux
- Restaurer les forêts inondées et les bourgoutières
- Soutenir les initiatives de réduction de la pauvreté liées à l'exploitation rationnelle des zones humides comme base d'un développement durable
- Promouvoir les activités génératrices de revenus

La zone de rizières et de mangroves :

Une zone vitale pour les communautés côtières

pages 20 -30

- Atténuer les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de mangroves
- Atténuer les impacts des barrages sur les écosystèmes de mangroves
- Utiliser durablement les ressources des mangroves
- Restaurer les rizières communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire
- Améliorer la base de connaissance pour faciliter la planification en vue de l'utilisation rationnelle

Le littoral ouest africain :

Action de suivi et de conservation des zones humides côtières et des ressources maritimes pour préserver la biodiversité et les moyens d'existence

pages 31-39

- Soutenir l'adoption et le financement du plan de suivi et de conservation
- Conserver les espèces, les habitats à travers un réseau d'aires marines protégées nationales et transfrontalières
- Réduire la pression sur les espèces menacées (raies, requins, tortues marines, lamantins)
- Harmoniser et renforcer les politiques sectorielles
- Développer un programme de suivi intégré des oiseaux coloniaux comme système d'alerte rapide pour les stocks de poissons
- Faire des investigations sur l'abondance saisonnière des poissons ainsi que les implications économiques et écologiques associées
- Assurer une meilleure prise en compte des valeurs des zones humides dans les politiques économiques des pays et dans l'aménagement du territoire
- Faire accéder les acteurs aux informations scientifiques

Les zones humides côtières du Golfe de Guinée :

Étapes préliminaires vers un programme écorégional

pages 40 - 47

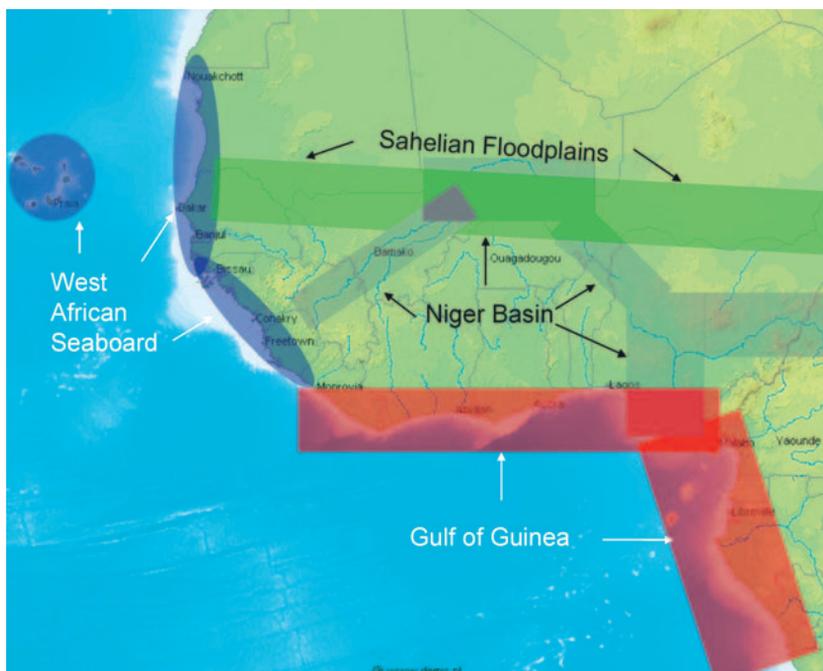
- Préserver les forêts de mangroves et de marécages existantes du golf de Guinée
- Mettre en œuvre des politiques de réduction de la pollution de la zone côtière
- Pêcher durablement dans les zones humides côtières
- Mettre fin à la perte et à la dégradation des zones humides côtières
- Conserver la biodiversité dans la zone côtière du Golfe de Guinée

Les plaines sahéliennes d'inondation : Terre de vie pour les populations et la nature

1. Intégrer les besoins des écosystèmes dans la gestion des ressources en eau

L'écorégion du Sahel est le siège des vastes plaines inondables des fleuves Niger et Sénégal, et du Bassin du lac Tchad. Les principales plaines inondables comprennent aussi le Delta du fleuve Sénégal, les terres humides de Hadejia-Nguru et les plaines inondables du Chari-Logone. Elles constituent toutes des écosystèmes d'une productivité exceptionnelle, par rapport aux terres semi arides et arides qui les entourent.

Avec une surface maximum de crue de près de 300 km², le Delta intérieur du Niger constitue de loin la plus vaste et la moins affectée sur le plan hydrologique des plaines d'inondation de l'écorégion. Depuis des temps immémoriaux, les communautés locales ont exploité les ressources naturelles de la zone. Ces écosystèmes d'eau douce fournissent quotidiennement une subsistance à plus d'un million de personnes qui essaient d'y gagner leur vie comme pêcheurs, agriculteurs et fermiers. Par ailleurs, les services des écosystèmes des plaines inondables dépendent de la restauration et de la maintenance de régimes adéquats d'inondation, bases mêmes de la sécurité alimentaire et du développement durable de l'écorégion.



Recommandations

Vu la demande croissante en eau des divers usagers, et face à une ressource de plus en plus rare à cause des conditions climatiques drastiques, les principaux organismes de bassins régionaux : Autorité du Bassin du Niger (ABN), Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), la Commission du Lac Tchad (CBLT) etc., sont invités à :

- a. adopter une approche de Gestion intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans toute politique de gestion de l'eau à l'échelle des bassins ;
- b. créer un cadre de développement durable, prenant intégralement en compte les services d'écosystème et les débits environnementaux des plaines inondables des zones humides sahéliennes.

Pour assurer un développement durable et éviter une dégradation accrue de l'environnement et l'exacerbation de la pauvreté pouvant en découler, les gouvernements et les gestionnaires de l'eau des pays sahéliens, en particulier du Mali, du Sénégal, de la Mauritanie, du Niger, du Nigeria, du Cameroun et du Tchad, doivent prendre en compte l'ensemble des besoins en eau, et principalement les débits environnementaux dans les programmes d'allocation des ressources en eau et dans les Évaluations d'impact environnemental (EIE).

Compte tenu de la plus grande responsabilisation des collectivités locales dans la gestion de l'eau, il est important que celles-ci prennent en compte la GIRE dans les Plans de développement socio-économique et culturel (PDSEC) existants ou prévus au niveau des bassins et sous-bassins.

Les organisations régionales de conservation (en particulier l'IUCN, le WWF et Wetlands International), doivent fournir une assistance technique aux gestionnaires (nationaux et régionaux) de l'eau dans le développement et la mise en oeuvre des plans nationaux et régionaux de GIRN, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de la mise en place de systèmes d'information et de suivi des écosystèmes, des études d'évaluation, etc.

2. Réduire la vulnérabilité des communautés locales face aux changements environnementaux

Les ressources en eau des plaines inondables sont très variables d'une année à l'autre. Encore marquées du fardeau des sévères sécheresses des années 1970 et 1980 et de l'accroissement des populations locales, ces plaines subissent depuis des années une pression de plus en plus forte sur leurs ressources naturelles limitées.

Les infrastructures hydrauliques en amont ont un grand impact sur l'inondation des plaines inondables sahéliennes et leurs ressources naturelles, ajoutant ainsi à la vulnérabilité des populations et de la biodiversité locales. Les systèmes de contrôle des crues et les différents types d'aménagement dans les bassins fluviaux sahéliens, ont produit des changements écologiques et

environnementaux notoires dans les plaines inondables.

Ces changements ont eu des effets en cascades sur les habitats naturels, réduisant ainsi les ressources naturelles tels que les réserves de poissons, les



pâturages et la biodiversité.

Recommandations

Pour réduire la vulnérabilité des communautés locales face aux sécheresses, des initiatives devront être prises pour la restauration et la protection des écosystèmes fragiles, touchés par les changements climatiques et ce, par tous les acteurs concernés par la gestion des plaines d'inondation.

Ces initiatives doivent être prises en compte dans les politiques nationales et régionales concernant les ressources en eau, et doivent impliquer les institutions nationales et locales. Les organisations régionales de conservation s'évertueront à appuyer le développement et la mise en oeuvre de nouvelles politiques et actions.

La société civile devra entreprendre des actions de plaidoyer, d'information, d'éducation, de communication (IEC) et de responsabilisation de tous les acteurs en vue de la gestion durable des écosystèmes sahéliens inondables avec l'appui de l'État et des partenaires techniques et financiers.

Sur la base des résultats scientifiques du Projet BBI, une plus grande sensibilisation devra être apportée sur les changements environnementaux, pour arriver à une prise de conscience des communautés et à l'adoption de comportements qui militent en faveur de la protection des ressources.

Par ailleurs, des initiatives de génération de revenus devront être développées pour venir en aide aux populations vivant dans les zones fortement touchées et

dont la subsistance était liée aux ressources menacées.

3. Restaurer et protéger les principaux habitats du Delta Intérieur du Niger (DIN)

Les principaux types d'habitat du delta intérieur du Niger sont constitués par les "forêts-galeries", les rizières, les végétations inondées (incluant les pâturages de bourgou et les mares permanentes ou temporaires). En année normale, ces habitats fournissent de la nourriture aux populations locales, tout en restant des zones privilégiées d'alimentation, de reproduction, de repos et de sécurité pour les poissons et les grandes concentrations d'oiseaux d'eau résidents et migrateurs. La survie de ces populations, de la production des poissons et des oiseaux d'eau ainsi que du bétail, dépend du maintien et de la multiplication de ces habitats.

La dégradation de l'environnement et des ressources naturelles du Delta intérieur du Niger est une triste réalité, surtout avec la perte de la biodiversité et la baisse significative des productions agro-sylvo-pastorales. Le processus d'exploitation et de gestion des ressources naturelles et en particulier de l'eau, a été altéré, au cours des années, par des contraintes naturelles, socio-économiques, de gouvernance et de gestion. La perte des fonctions naturelles résultant de l'assèchement et de la destruction directe des écosystèmes d'eau douce du Delta Niger est l'un des principaux facteurs ayant contribué à la dégradation rapide de la « santé » des principaux habitats.

Recommandations

En prenant comme base les réalisations passées et celles en cours, le Gouvernement du Mali doit restaurer les habitats dégradés du Delta intérieur du Niger, en y incluant les zones de la plaine de Seri, la mare de Sondou près de Mopti, ainsi que les canaux d'alimentation prioritaires avec l'implication entière des populations locales, des institutions décentralisées et de leurs principaux partenaires au développement au sein du Delta. Ces mesures sont essentielles pour l'amélioration des conditions socio-économiques et la conservation de la biodiversité. Elles vont directement contribuer à la mise en oeuvre de la Politique nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) du Mali, de la Politique de Gestion des Ressources naturelles, du Programme 2 du Plan d'Action national des Zones humides, notamment l' « Appui à la mise en oeuvre des plans d'aménagement et de gestion des zones humides du Mali ».

La gestion intégrée de ces principaux habitats et de leurs ressources en eau impliquera le développement d'outils de gestion et leurs applications assurées par les organisations locales de gestion.

Les organisations de conservation et d'aménagement doivent discuter de ces initiatives de restauration de l'habitat, avec les organisations nationales de planification et d'aménagement (Office du Niger au Mali par exemple) pour identifier leurs rôles spécifiques et coordonner leurs interventions.

4. Restaurer et protéger les principaux habitats du Bas Delta du fleuve Sénégal

Les gestionnaires du Bas-Delta du Sénégal sont conscients des problèmes économiques et écologiques actuels dans la zone. Ils ont démontré un intérêt de plus en plus grand dans des scénarios alternatifs de gestion de l'eau et de l'usage des terres. Ainsi, il existe une excellente opportunité d'entreprendre de nouvelles initiatives de restauration de l'habitat, en s'inspirant des réussites antérieures au niveau du Parc national de Diawling en Mauritanie, où la résilience élevée des écosystèmes des plaines sahéliennes inondables et l'importance des zones protégées ont été bien démontrées.

Le potentiel écologique des habitats artificiellement créés et les vestiges d'habitats naturels dans ces zones peuvent être facilement renforcés à travers une restauration de l'habitat et des mesures de protection appropriées.

Particulièrement, le Ndiael qui est une zone humide d'importance internationale, classée dans le Registre de Montreux de la Convention de Ramsar, connaît d'énormes problèmes hydrologiques (alimentation en eau) et de pollution (drainage des eaux usées agricoles). Des initiatives très dispersées sont développées par une multitude d'acteurs pour l'amélioration de sa gestion. Mais aujourd'hui, force est de reconnaître que la plupart de ces initiatives sont inefficaces et les problèmes demeurent.



Recommandations

Les États membres de l'OMVS sont invités à renforcer les actions de restauration des écosystèmes naturels du Delta du Sénégal qui subissent depuis plus de vingt ans les effets combinés de la sécheresse et de l'extension de la riziculture.

Ces initiatives doivent être engagées en partenariat avec les communautés locales et les ONG et comporter des actions pour le développement d'un plan de gestion de la restauration, dans le cadre de la Réserve de la Biosphère du Bas-Delta du Sénégal. Ces actions incluront les sites d'importance pour les espèces phares (comme que le lamantin et la tortue), les mangroves relictuelles, les zones humides historiques de Ndiel et des Trois Marigots aussi bien que les vastes zones de rizières abandonnées.

Une attention particulière devra être accordée à la Réserve du Ndiel qui est un site Ramsar subissant une forte pollution et une dégradation de son environnement. Une approche concertée des initiatives et une synergie des actions devra être initiée. Les organisations de conservation doivent appuyer cette démarche pour une restauration effective de ce site Ramsar.

Des études d'impacts doivent être appuyées ou menées par les organisations de conservation internationales pour évaluer les effets de tout changement du milieu sur la biodiversité (par exemple la brèche de la Langue de Barbarie, Saint Louis) pour éclairer l'opinion et proposer des mesures urgentes de restauration et de protection.

Si elles sont entreprises dans un contexte écorégional, ces études peuvent être étendues aux autres zones sahéliennes humides. Un dialogue avec les populations locales est essentiel à toutes les étapes du processus et le statut des habitats naturels existants doit être toujours sécurisé.

5. Obtenir l'appui international pour la restauration et la protection des habitats critiques des oiseaux

Les oiseaux d'eau constituent une des ressources biologiques majeures des plaines inondables ouest africaines et les tailles de leurs populations dépendent largement du climat et des conditions hydrologiques dans le Sahel.

A titre d'exemple, bien que les hérons pourprés se reproduisent en Europe, il a été prouvé que leurs effectifs sont fortement liés aux niveaux des crues dans le Delta intérieur du Niger, déterminant dans l'étendue des champs de bourgou. Ces derniers constituent l'habitat de survie de l'espèce pendant son séjour en Afrique de l'Ouest et démontrent la connectivité internationale des sites, ainsi que le fort besoin de partenariats internationaux pour la restauration des plaines d'inondation.

Les colonies de hérons reproducteurs et d'autres grands oiseaux contribuent

directement à la production de poissons et constituent une valeur ajoutée dans le milieu, à travers la consommation de criquets. La réhabilitation de leurs habitats naturels, en réponse aux priorités internationales de conservation de la biodiversité, générera des opportunités plus élargies d'utilisation rationnelle des ressources par les populations locales. Cela a été démontré par la restauration de plaines inondables à Diawling en Mauritanie et dans le Waza-Logone au Cameroun, où des restaurations ont été expérimentées avec les communautés locales.

Ainsi, la restauration des habitats vitaux de plaines inondables pour les populations locales et la biodiversité est essentielle pour éviter les mouvements des populations et de la faune en dehors de ces écosystèmes productifs. Dans une perspective internationale, les impacts négatifs sur les oiseaux migrateurs de zones sahéliennes humides non productives, nécessiteront des efforts de conservation encore plus intensifs en Europe, pour préserver les bénéfices



économiques et culturels des oiseaux aussi bien dans ce continent qu'en Afrique.

Recommandations

Pour maintenir les oiseaux migrateurs dans un statut favorable de conservation, spécialement par rapport à la mise en oeuvre des conventions, les États et leurs partenaires devront engager des actions en faveur de la restauration intégrée des zones humides et la mise en oeuvre de programmes d'utilisation rationnelle de leurs ressources, avec une forte implication des populations locales vivant dans ces sites.

Comme la gestion de l'habitat des zones humides africaines contribue directement à l'amélioration du statut des nombreux oiseaux migrateurs d'Europe, les gouvernements européens sont priés d'appuyer les initiatives de restauration et de protection qui contribuent directement à la gestion durable des principaux habitats. Cet appui international est souhaitable dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau, de la restauration d'habitats et de la gestion des ressources naturelles dans le Sahel.

La collaboration internationale devra faire reconnaître à tous les gouvernements leurs obligations à maintenir les oiseaux migrateurs dans un statut de conservation favorable, pour une mise en oeuvre effective des conventions environnementales signées (CBD, Ramsar, CMS AEWA, et CITES). En outre, les secrétariats de ces conventions doivent appuyer les institutions nationales dans la recherche de fonds pour leurs programmes et les aider à mobiliser l'expertise internationale nécessaire à la réalisation d'études sur les sites critiques. Il est également souhaitable qu'ils soutiennent la restauration intégrée des zones humides et aux programmes d'utilisation rationnelle de leurs ressources.

Au niveau transfrontalier, les institutions régionales sont invitées à intégrer le suivi de l'habitat et des oiseaux d'eau dans leurs programmes opérationnels et plans d'action environnementaux existants ou à venir au niveau des bassins.

Les organisations de conservation régionales aideront à la création d'indicateurs clés, de protocoles d'études, de procédures d'analyses, de systèmes de publication et au renforcement de capacités de personnels chargés du suivi ; éléments essentiels pour les futures évaluations, y compris les Evaluations d'Impact environnemental et social.

Au niveau national, les gouvernements sont sollicités pour encourager la création d'outils devant faciliter la mise en oeuvre des conventions et accords qu'ils ont signés. Cela peut être soutenu à travers des partenariats techniques et scientifiques établis entre les experts nationaux et internationaux pour des actions pertinentes telles que des systèmes de suivi efficaces, l'établissement et la mise en oeuvre de plans d'action spécifiques et d'évaluations d'écosystèmes.

6. Restaurer les forêts inondées et les bourgoutières

L'utilisation durable des ressources naturelles telles que les forêts inondées dans les zones humides sahéliennes est essentielle si l'on veut éviter leur dégradation irréversible. Ces forêts constituent les principaux habitats des plaines inondées sahéliennes et sont d'une grande importance pour les populations et la biodiversité. Impénétrables, elles servent comme zones de refuge et de lieux de concentration pour les grandes colonies de reproduction d'oiseaux composées de hérons, de cormorans, d'ibis et de bécasseaux qui viennent s'y abriter pour se reproduire. De par l'apport d'engrais, ces colonies d'oiseaux fertilisent l'eau en période de crue, rendant ainsi l'environnement propice à la reproduction et à une meilleure croissance de diverses espèces de poissons à forte valeur marchande.

Quant aux populations locales, elles reconnaissent l'utilité de ces forêts non seulement pour leurs richesses animalières (fortes colonies d'oiseaux) et leur rôle dans la production piscicole de la zone, mais aussi pour la source qu'ils constituent dans l'approvisionnement en bois de chauffe et de fourrage pour les petits ruminants. De manière générale, il existe un consensus largement partagé sur la valeur économique et sociale de ces forêts au sein des populations locales qui, à l'image du président de l'Association des Pêcheurs d'Akka, un village situé à la sortie nord du lac Débo dans le Delta intérieur du Niger, n'hésitent pas à affirmer : « C'est comme si nous disposions de banques locales depuis les temps immémoriaux ; les forêts inondées et les pâturages de bourgou représentent ces banques ».

Malheureusement, la dépendance des populations locales aux ressources naturelles des zones sahéliennes humides conduit à une surexploitation accentuée pendant les années de faibles crues. Cette surexploitation, qui concerne essentiellement les réserves de poissons et les pâturages, entraîne les populations dans une situation, un cercle vicieux dans lequel les ressources naturelles déjà limitées peuvent s'amenuiser davantage, du fait de la forte pression subie. D'autre part, l'exploitation abusive pendant les sécheresses sévères des années 1970 et 1980 a entraîné la disparition sur une grande échelle des forêts inondées dans l'écorégion.

De récentes initiatives de réhabilitation des bourgoutières ont obtenu l'adhésion totale des populations locales et ont eu des résultats très prometteurs, dont celles-ci jouissent déjà des bénéfices. En effet, l'avenir des vastes pâturages de bourgou



dans le Delta intérieur du Niger dépend de leur gestion concertée et de la régénération de celles déjà dégradées. Ces activités de réhabilitation continue et de régénération des pâturages de bourgou sont essentielles à l'amélioration des moyens de subsistance dans le delta, notamment à travers l'appui aux systèmes traditionnels d'élevage.

Par ailleurs, comme l'indiquent les projets à base communautaire dans le Delta intérieur du Niger, la restauration des forêts inondées peut être menée avec réussite, mais elle nécessite une attention continue, des appui-conseils et une protection accrue. En effet, la sauvegarde de ces forêts ne peut être assurée sans des mesures de protection suffisantes, qui doivent être mises en place de manière consensuelle avec les populations locales, tout en appuyant des stratégies alternatives de génération de ressources.

Recommandations

Dans le court terme, des mesures urgentes de protection sont nécessaires pour une réhabilitation future et la préservation des valeurs reproductives des forêts inondées au profit des populations locales et de la biodiversité.

En se fondant sur les résultats de récentes études, les gouvernements doivent impulser le développement et la mise en oeuvre de plans stratégiques de restauration des forêts inondées validés par les communautés locales et les autres parties prenantes. Spécialement au Mali, des efforts doivent être faits pour mobiliser des fonds et des partenaires pour la mise en oeuvre effective des plans locaux déjà élaborés dans le cadre du projet.

Des plans stratégiques de restauration de forêts inondées doivent être maintenant développés pour le Delta du Sénégal et les autres plaines d'inondation sahéliennes.

Pour ce qui concerne les bourgoutières dans le Delta intérieur du Niger, le Gouvernement du Mali doit avaliser et soutenir davantage les efforts initiaux de Wetlands International et autres différents partenaires appuyant les populations locales dans le processus de réhabilitation de ces habitats essentiels.

Au niveau des orientations politiques, à l'échelle locale, le Gouvernement du Mali doit encourager la valorisation des initiatives de restauration des bourgoutières à grande échelle et la mise en place de comités locaux de gestion comprenant toutes les parties prenantes.

En effet, les initiatives de restauration doivent impliquer les populations locales à tous les niveaux du processus dont une étape clef est la mise sur pieds de comités locaux de gestion comprenant toutes les parties prenantes. C'est de nature à renforcer la cohésion entre les villages et à faciliter le dialogue avec les autorités municipales.

Wetlands International, l'IUCN et les autorités locales du Delta intérieur du Niger encouragent la poursuite de récents projets de restauration de forêts, avalisés et renforcés par les populations locales à travers la création d'accords de conventions locales, et l'utilisation de ces zones de projet comme sites de démonstration.

7. Soutenir les initiatives de réduction de la pauvreté liées à l'exploitation rationnelle des zones humides comme base d'un développement durable

Les populations vivant dans les plaines inondables dépendent presque entièrement des ressources fournies par ces écosystèmes. L'eau est la ressource essentielle de ces plaines inondables et, de ce fait, affecte toutes les autres ressources telles que la gamme variée de poissons et d'oiseaux d'eau, ainsi que les pâturages inondables. Le riz et d'autres cultures y sont aussi produits et la pêche est pratiquée de manière intensive. La flore sauvage est exploitée pour satisfaire les besoins quotidiens des hommes et des animaux domestiques.

Dans le Delta intérieur du Niger, les oiseaux d'eau sont capturés à des fins de consommation locale et de vente. Dans cette activité, où les espèces migratrices telles que les sarcelles d'été et les combattants sont les plus recherchés. Bien que le commerce d'oiseaux d'eau soit encore insignifiant dans la région, l'introduction et le développement des industries de production de glace, qui offrent de meilleures conditions de conservation, favorisent l'augmentation des captures et pourraient fortement favoriser la hausse cette activité. En conséquence, les habitants du Delta accuseront une perte graduelle d'une source de protéines qui serait normalement disponible même si le poissons et autres sources d'alimentation se faisaient rares.



Recommandations

Les gouvernements ouest africains doivent accorder plus d'attention aux plaines sahéliennes inondables dans les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), en veillant à la prise en compte de mesures et d'actions allant dans le sens d'une maintenance de ces écosystèmes par et pour les populations locales.

Les partenaires techniques et financiers majeurs des conventions environnementales (Ramsar, AEWA, CBD) sont encouragés à soutenir et à promouvoir les mécanismes de financement innovateurs tels que les bio-rights (paiement pour les services environnementaux) dans la zone.

Dans le Delta du Sénégal, il faudrait trouver des stratégies pour faire bénéficier les populations vivant dans les zones amodiées des retombées économiques des activités de chasse. Aussi, un partage équitable des bénéfices devra-t-il être envisagé entre ceux qui exploitent et ceux qui sont dépossédés de leurs terroirs de vie.

De façon générale, l'Etat du Sénégal doit soutenir et renforcer les efforts déjà consentis pour une meilleure implication des populations dans la gestion des aires protégées.

Il est demandé avec insistance aux organismes de développement et d'environnement d'œuvrer en partenariat pour faire avancer les projets de développement local (résoudre les problèmes commerciaux, sociaux et de production) au sein des plans de développement local, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales tout en réduisant la pression sur les ressources naturelles, en particulier les espèces d'oiseaux d'eau qui sont présentement victimes d'une exploitation insoutenable.

Il y a beaucoup de leçons à tirer des initiatives à petite échelle de réduction de la pauvreté dans les plaines sahéliennes inondables que Wetlands International a pilotées en particulier. Aujourd'hui, Il est important de mettre ensemble toutes les leçons retenues avant de planifier de nouvelles initiatives.

8. Promouvoir les activités génératrices de revenus dont l'écotourisme pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les plaines d'inondation sahéliennes

L'écotourisme, de par sa nature doit être bénéfique à plusieurs secteurs de la communauté et favoriser la reconnaissance internationale d'un pays. Mis à part le Delta du Sénégal où il est pratiqué un écotourisme à petite échelle avec une implication encore partielle des populations locales, l'écotourisme est à peine développé dans les plaines inondables du Sahel. Les très timides expériences dans le Delta du Sénégal démontrent que l'écotourisme ne contribue pas encore de façon significative au revenu des populations locales.

Toutefois, il existe de bonnes opportunités d'amélioration de ces revenus des populations par un renforcement de l'écotourisme local basé sur la préservation d'écosystèmes sahéliens intacts et fonctionnels.

Comme source potentielle de revenus additionnels, l'écotourisme peut être d'un intérêt certain pour les populations vivant au sein et autour des plaines inondables sahéliennes, pourvu que ces dernières soient fortement impliquées à tous les niveaux dans le processus allant des investissements infrastructurels nécessaires à l'identification et à la maintenance de sites clefs pour la pratique de cette activité.



Recommandations

Les gouvernements ouest africains, en particulier ceux du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie sont encouragés à investir dans le développement du potentiel de l'écotourisme dans leurs principales plaines inondables selon les critères internationalement définis.

Suivant les initiatives des gouvernements, les partenaires internationaux sont aussi encouragés à soutenir le développement des stratégies d'écotourisme qui comporteront l'identification de sites clefs et des options qui pourraient attirer les touristes.

Les gouvernements devront avaliser les plans d'écotourisme et inciter à des investissements dans des infrastructures appropriées tels que des hôtels, des bureaux d'informations, etc.

Une pratique de tourisme durable suppose un engagement à long terme, qui devra amener les gouvernements, les corporations et les bailleurs à créer et à entretenir un climat de confiance mutuelle avec les populations locales. Celles-ci devront être soutenues particulièrement à travers les renforcements de capacités techniques, financières et organisationnelles dans le développement et la conduite des industries éco-touristiques.

Des mécanismes de partage équitable des bénéfices de l'écotourisme sont essentiels et les impacts sur l'environnement doivent être réduits au minimum et faire l'objet d'un suivi.

La zone de rizières et de mangrove : Une zone vitale pour les communautés côtières

1. Atténuer les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de mangroves

Malgré les pertes de zones de mangroves à l'échelle mondiale, certaines de ces zones le long du littoral ouest africain se sont conservées dans leur ensemble. En Gambie on note, du moins depuis 1993, une relative stabilité dans la superficie des mangroves et une absence de tendances majeures en Guinée-Bissau. Au Sénégal, on observe une perte de mangroves d'environ 0,8 % par an depuis 1985.

La grande sécheresse des années 1970 et 1980 a eu une incidence négative sur l'étendue de la forêt de mangroves, en particulier dans le Nord de l'écorégion qui connaît moins de précipitations. Mais de nos jours, on observe une certaine régénération de ces forêts due à des conditions pluviométriques plus clémentes dans l'ensemble, quand bien même les espèces *Rhizophora* sont largement remplacées par l'*Avicennia*.

Les mangroves de la région fournissent de nombreux avantages tangibles aux populations, y compris la protection côtière. Toutefois, du fait de leur position dans la zone entre les écosystèmes d'eau douce et d'eau salée, elles sont vulnérables aux effets des changements climatiques. Avec les variations pluviométriques et le niveau marin plus élevé, la frontière entre eau douce et eau salée pourrait reculer et, avec elle, la zone de développement des mangroves.

Si les stratégies de gestion de l'eau et des terres ne s'adaptent pas à ces nouvelles réalités, l'existence à long terme des mangroves sera menacée et, du coup, un élément important de la protection côtière pourrait ainsi être perdu. Il en résulterait des pertes accrues de vie et de biens dues aux orages qui, eux-mêmes, pourraient devenir plus violents à cause de ces changements climatiques.



Recommandations

Les gouvernements de cette écorégion doivent veiller à l'intégration de l'utilisation rationnelle des mangroves dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre les effets des changements climatiques.

Ces stratégies doivent tenir compte à la fois du rôle des mangroves dans l'atténuation des effets des changements du niveau marin, du régime climatique sur la sécurité des personnes et leurs moyens d'existence, et de la nécessité d'avoir des stratégies adaptatives de gestion de l'eau et des terres, en vue de conserver les mangroves dans des conditions changeantes.



Des possibilités de redynamiser les centres de recherches sur le riz doivent être étudiées pour identifier les variétés qui peuvent s'adapter à la sécheresse.

Compte tenu de l'importance socio-économique de la zone de riziculture et de mangrove pour les populations, de ses valeurs pour la nature, les gouvernements du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée et de la Sierra Léone, qui ont manifesté leurs engagements à travers la Convention d'Abidjan, sont invités à :

- intégrer l'utilisation rationnelle des mangroves dans les politiques en matière de gestion de l'eau, de gestion côtière, d'agriculture et de la biodiversité ;
- veiller à ce que soient menées des études d'impact environnementales au cours du développement des projets, y compris ceux relatifs à l'installation de nouveaux barrages anti-sel ;
- mettre en place des mesures d'atténuation appropriées pouvant promouvoir la conservation de la mangrove ;

Au regard de l'importance socioéconomique des barrages dans la zone de rizicultures et de mangroves, les organismes de protection de l'environnement (notamment l'UICN et Wetlands International qui participent à l'Initiative sur la mangrove en cours) doivent s'engager à apporter leur assistance technique aux gouvernements et partenaires locaux et régionaux, notamment dans les domaines suivants :

- l'évaluation des impacts négatifs de la réalisation de digues anti-sel et d'infrastructures routières sur le fonctionnement et les services des écosystèmes de mangroves ;
- l'amélioration de la connaissance sur les avantages économiques et les coûts environnementaux des barrages anti-sel ;
- les impacts des changements climatiques sur les écosystèmes de mangroves et les systèmes de protection ;
- la restauration de la mangrove par des actions de reboisement (visite d'échanges sur les techniques de replantation).

Des efforts devront être faits par les gouvernements pour une application effective des mesures d'atténuations proposées dans les différents plans de gestion environnementale et sociale.

Des initiatives devront être développées au niveau local pour la promotion de techniques nouvelles de conservation et de fumage du poisson, ce qui éviterait de fortes pressions sur les bois de mangrove. Compte tenu de l'extrême pauvreté des populations qui vivent dans ces zones, un encadrement technique est nécessaire pour rationaliser la coupe de mangrove destinée aux ménages. Des alternatives comme l'utilisation d'autres types de bois (l'eucalyptus par exemple) devront être expérimentées pour réduire la pression.

Une meilleure analyse des avantages liés à l'utilisation des bas fonds comme alternative à la riziculture de mangrove devra être faite pour préserver les écosystèmes.

Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités locales devraient inclure dans les différents plans d'aménagement du territoire, une affectation des sols selon les zones de production et de conservation pour préserver les espaces vitaux à la biodiversité.

2. Atténuer les impacts des barrages sur les écosystèmes de mangroves

Dans de nombreuses régions, les zones de mangroves encore présentes sont menacées par les constructions mal planifiées de barrages anti-sel dans les bras de fleuves et d'estuaires. Le but de ces constructions est de restaurer, de maintenir ou d'améliorer la productivité agricole et elles peuvent, à cet égard, avoir un rôle très positif. Cependant, il peut aussi y avoir un certain nombre d'effets secondaires néfastes :

- les barrages réduisent l'aire appropriée disponible pour les mangroves ;
- en amont des barrages, l'eau devient douce et avec l'absence d'influence des marées, les mangroves disparaissent ;
- en aval, l'eau peut devenir trop salée pour les mangroves ;
- il peut y avoir des problèmes locaux d'acidification des sols, notamment lorsque s'ajoute à tout cela des pratiques de gestion inadéquate de l'eau.



Ces impacts peuvent détériorer les valeurs de la mangrove et avoir de lourdes conséquences sur les moyens d'existence des populations résidentes. Bien que les gens conscients de ces problèmes soient de plus en plus nombreux, on ne maîtrise pas bien dans quelle mesure les effets négatifs des barrages sont compensés par leurs avantages pratiques. A cet égard, l'application d'approches systématiques telles que l'Évaluation d'Impact environnemental (EIE) et l'Évaluation environnementale stratégique (EES) serait des plus bénéfiques.

Les pays ont la volonté de préserver les écosystèmes de mangroves. Mais, les gouvernements se heurtent souvent à des problèmes de survie des populations pauvres qui dépendent de ces milieux.

Le barrage hydro-électrique prévu sur le Fleuve Gambie à Sambangalou aura des impacts non négligeables sur la mangrove dans la partie estuarienne. A cet effet, une Évaluation d'Impact environnementale et sociale complète a été menée dans le souci d'appréhender tous les impacts liés à cet aménagement. Un Plan de Gestion environnemental et social (PGES) a été élaboré à cet effet avec la participation de Wetlands International. Cependant, un certain nombre de

préoccupations demeurent entières, eu égard aux effets des barrages sur les systèmes de mangroves et autres systèmes naturels. Il convient de suivre ces effets du barrage et de trouver un moyen permettant de rendre ces informations disponibles afin de les intégrer dans le Plan de Gestion environnemental et social de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

Recommandations

En ce qui concerne le barrage de Sambangalou, l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) doit travailler étroitement avec les organismes intervenant dans la protection de l'environnement pour :

- a. commanditer une enquête initiale et une évaluation de l'état des mangroves et de leurs valeurs, en termes économique et de biodiversité, conformément au PGES ;
- b. établir un système de suivi des mangroves et autres ressources naturelles susceptibles d'être directement affectées par la réduction des inondations après achèvement du barrage tout en restant autant que possible conforme au PGES ;
- c. identifier clairement et mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour conserver et, s'il y a lieu, restaurer les mangroves et d'autres habitats naturels ;
- d. mettre en place un observatoire de l'environnement dans le Bassin du Fleuve Gambie et quantifier les valeurs de référence de la zone tidale du fleuve et son influence sur les systèmes marins, avec l'appui d'organismes régionaux intervenant dans la protection de l'environnement, notamment des partenaires du PRCM ;
- e. assurer un débit minimum pour le maintien du fonctionnement des écosystèmes à l'aval ;
- f. consulter de manière active l'ensemble des pays avant toute action sur le milieu.

3. Utiliser durablement les ressources des mangroves

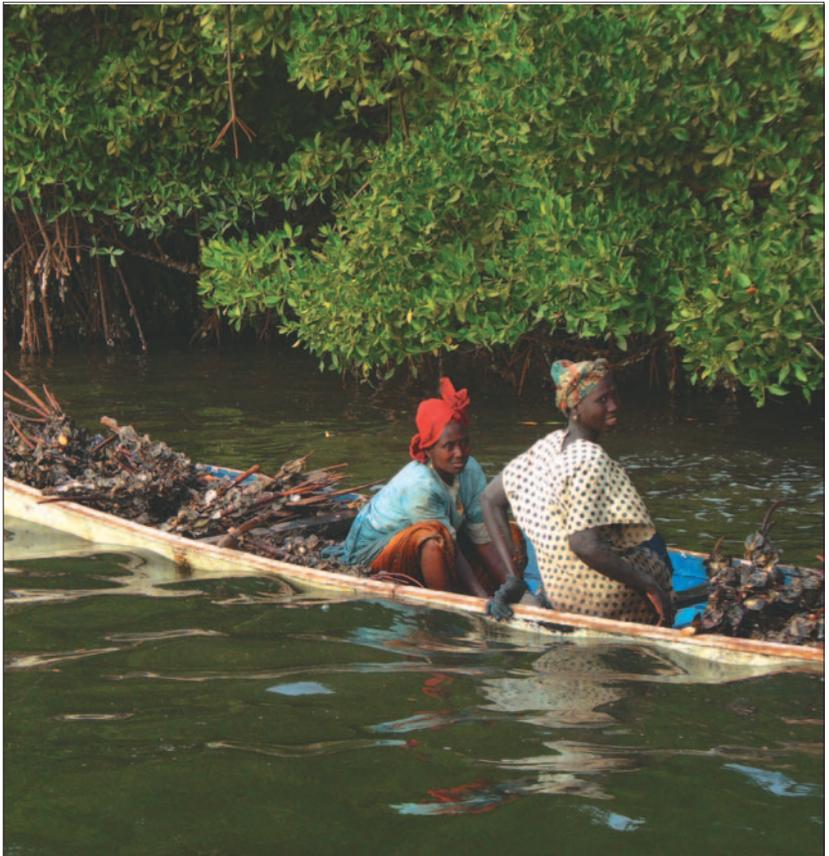
Les moyens d'existence d'un grand nombre de personnes dépendent des mangroves et de la zone de rizicultures. Celles-ci sont importantes pour la sécurité alimentaire et la lutte contre l'augmentation de la pauvreté.

Les formes d'exploitation les plus répandues dans l'écorégion incluent la culture du riz, l'utilisation des mangroves pour le bois de chauffe, l'extraction de sel, le prélèvement d'huîtres et autres coquillages et de poissons. Ces activités, ainsi que les installations humaines, font partie intégrante de l'écorégion depuis des siècles. Cependant, ces dernières années, on assiste à une croissance démographique de plus en plus forte et, par conséquent, à des niveaux d'exploitation plus élevés.

Les principales menaces qui pèsent sur le système sont la mauvaise gestion de l'eau, des stratégies de prélèvement d'huîtres non durables et l'exploitation sans limite du bois.

Le prélèvement d'huîtres non durable fait référence à la pratique encore largement répandue qui consiste à couper les racines des mangroves sur lesquelles sont accrochées les huîtres. Quant à l'extraction du bois de mangrove, bien qu'elle ne soit plus pratiquée dans certaines zones grâce à une sensibilisation accrue des populations aux conséquences de l'utilisation de cette méthode, elle demeure une menace évidente. En effet, le bois de mangrove est souvent la source d'énergie la plus facile à obtenir pour l'extraction de sel, le fumage du poisson et la préparation des huîtres.

L'aquaculture et la riziculture représentent également une menace grandissante dans la région. Les mangroves sont défrichées et les terres converties en bassins d'aquaculture et de riziculture. Cette pratique non viable entraîne la perte de mangroves.



Recommandations

En reconnaissant les écosystèmes de mangrove comme des atouts précieux, les Gouvernements du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée et de la Sierra Leone sont invités à préserver leurs ressources de mangroves et à empêcher leur exploitation excessive.

Pour y parvenir, ils doivent travailler ensemble à la mise en place d'un accord de politique régionale sur les mangroves et d'un code de conduite pour l'exploitation de la mangrove. Le projet « Mangrove Initiative » de Wetlands International et de l'UICN offre une occasion majeure de promouvoir cette recommandation.

En accord avec leurs engagements dans le cadre de la Convention de Ramsar, y compris l'utilisation rationnelle des zones humides, les gouvernements de l'écorégion doivent promouvoir des pratiques de gestion durable dans les zones de mangrove. Celles-ci doivent inclure, sans s'y limiter :

- la sensibilisation accrue aux valeurs et fonctions de la mangrove, aux dangers de sa coupe ainsi qu'à l'exploitation durable de ses ressources ;
- la fourniture locale de sources alternatives d'énergie autres que le bois de chauffage ;
- la promotion de fourneaux économes en combustible dans les zones de mangrove;
- des approches durables de l'aquaculture et de la riziculture ;
- le développement de plans de gestion à long terme de la mangrove, en consultation avec les communautés locales ;
- la promotion de l'ostréiculture avec un partage des expériences avec le Saloum;
- le développement de codes de conduite pour l'utilisation d'autres formes d'engagements à prospecter ;
- le développement de politiques nationales qui prennent entièrement en compte la protection du littoral (l'exemple de la Loi du littoral en Mauritanie) ;

Le Projet régional sur la mangrove de l'UICN et Wetlands International offre un bon point de départ pour le dialogue entre les Etats.



4. Restaurer les rizières communautaires pour améliorer la sécurité alimentaire

Depuis peu, d'importants changements sont survenus dans la structure économique locale de la région : la noix de cajou a supplanté le riz comme culture la plus rentable. La baisse des revenus générés par la riziculture s'est soldée par une augmentation des aires utilisées pour l'anacardier, notamment en Guinée-Bissau, et les communautés locales deviennent de plus en plus dépendantes de cette monoculture. Cependant, la culture de la noix de cajou ne résout pas les problèmes sociaux des communautés rurales, avec la baisse des cours sur le marché international.

De plus, les importations de riz bon marché ont contribué à démotiver la production de riz dans la région ce qui crée une situation où se pose un problème du point de vue de la sécurité alimentaire nationale et de la dépendance des importations de riz. Au niveau local, les communautés ont besoin d'appui pour maintenir, créer ou acquérir des terres productives afin de renforcer la sécurité alimentaire, après des années de baisse de la production rizicole.



Recommandations

Les gouvernements des pays situés dans la zone de riziculture et de mangroves et les partenaires économiques internationaux doivent, en s'appuyant sur des approches communautaires, travailler ensemble pour accroître la sécurité alimentaire dans l'écorégion. Ils doivent promouvoir les systèmes nationaux de commercialisation du riz, améliorer la valeur des cultures locales (notamment d'autres céréales) et travailler en vue de réduire les importations de riz. Ces initiatives doivent être prises dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et actions traitant des questions de sécurité alimentaire, qui sont présentées dans les plans de développement nationaux (tels que les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté-DSRP).

Une première mesure importante consistera à organiser un dialogue régional réunissant l'ensemble des parties prenantes (dirigeants communautaires, représentants de l'Etat provenant des organismes chargés de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement, organisations internationales comme la FAO) en vue de faciliter le processus.

En s'appuyant sur ce dialogue, les partenaires nationaux et internationaux doivent faciliter, prioriser et inciter à la restauration des rizières abandonnées, avec l'introduction de techniques nouvelles plus modernes pour, en particulier, s'adapter à la disponibilité réduite de main-d'œuvre.

Les partenaires internationaux doivent aider dans le développement de stratégies de restauration et la recherche de financement pour leur mise en œuvre à travers des programmes à long terme. Ces programmes incluront le besoin d'identification de nouvelles graines souches mieux adaptées aux régimes pluviométriques actuels.

Les gouvernements doivent faciliter les initiatives locales visant à promouvoir d'autres activités économiques durables dans la région, par exemple des projets de production dans les domaines de l'horticulture, de la pêche, de l'élevage et de l'apiculture qui aident à réduire la dépendance locale à l'égard des cultures commerciales. L'appui dans la conception et la mise en place de projets à base communautaire sera recherché auprès des ONG.

Les techniques de maîtrise de l'eau devront être améliorées pour sauvegarder le fonctionnement des mangroves.

Les stratégies développées au niveau national pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD) et pour la réduction de la pauvreté, devront aussi inclure la question des zones humides notamment celles de sa restauration et de sa protection.

5. Améliorer la base de connaissances pour faciliter la planification en vue de l'utilisation rationnelle

La connaissance scientifique est essentielle pour orienter la politique gouvernementale. Alors que des études ont été menées dans l'écorégion au cours des dernières années, il convient de s'en inspirer pour répondre à des questions plus spécifiques liées à la gestion et aux politiques, découlant des présents travaux.

Les études effectuées dans l'écorégion ont contribué à mieux comprendre le fonctionnement scientifique de cet agro écosystème et se sont traduites par une quantification des principaux développements des habitats. Elles ont également permis de mettre en exergue les dynamiques de facteurs biotiques et abiotiques dans la zone, ce qui est d'une très grande importance pour les populations.

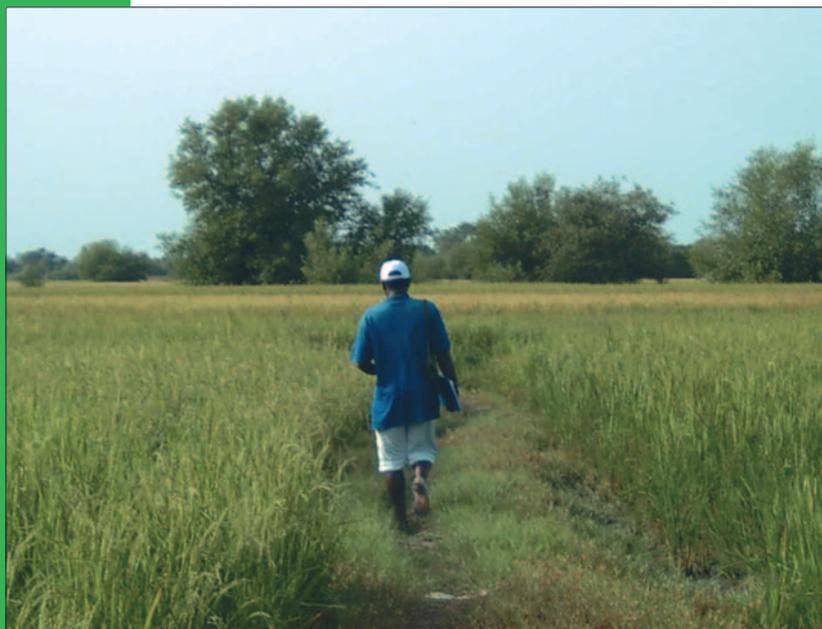
De même, la région est une importante zone pour les espèces d'oiseaux migratrices et résidentes. Les enquêtes d'écorégion ont contribué à une meilleure connaissance du système, et doivent être suivies d'études locales sur sites pour permettre de quantifier les changements au niveau local. Cette initiative devrait permettre une sélection pertinente de sites prioritaires pour des études approfondies et permettre le développement de recommandations plus pratiques.



Recommandations

Reconnaissant la nécessité de pousser et d'améliorer les connaissances afin de soutenir la planification pour l'utilisation rationnelle des mangroves, la restauration et le maintien des rizières, les gouvernements et les acteurs régionaux sont invités à renforcer leur appui aux partenariats entre institutions universitaires, scientifiques et ONG. Les priorités sont notamment :

- la recherche de financements, la facilitation et l'approbation de procédures nécessaires pour développer davantage le présent programme
- l'étude des effets en amont et en aval des barrages anti-sel ainsi qu'à l'aval des aménagements hydroélectriques, en termes de biodiversité et de retombées économiques, puis des effets de la déforestation des mangroves à proximité des grandes zones urbaines, en termes de couverture et de composition floristiques ;
- l'amélioration de la précision des cartes par la collecte de plus de données pour les vérifications sur le terrain ;
- le renforcement des capacités des institutions nationales dans la collecte, la gestion et la mise en réseau des données pour leur meilleure utilisation et dissémination ;
- la promotion de la recherche régionale universitaire sur la mangrove ;
- une diffusion des données scientifiques et des informations sur la valeur économique des mangroves au niveau des décideurs.



Le Littoral ouest africain : Action de suivi et de conservation des zones humides côtières et des ressources marines pour préserver la biodiversité et les moyens d'existence

1. Plan de Suivi et de Conservation du Littoral ouest africain

Le littoral ouest africain est très productif et fournit de la nourriture, spécialement du poisson, mais aussi d'autres ressources pour une large frange de la population. Le littoral est aussi d'une grande importance pour la biodiversité, le développement industriel et le tourisme.

En vue d'intégrer les besoins environnementaux et de développement dans la région ; les organismes de conservation ont joint leurs forces à celles des gouvernements des pays comme la Mauritanie et la Sierra Leone ainsi que le Cap Vert pour former le PRCM – Programme régional de Conservation des Ressources marines et côtières en Afrique de l'Ouest. Ce réseau innovant est une plateforme pratique pour la conservation et l'action de développement au niveau de la région écologique.

1a. Soutenir l'adoption et le financement du plan de suivi et de conservation

Wetlands International, WWF et les autres partenaires de la région du PRCM ont conclu récemment un Plan de Suivi et de Conservation du littoral ouest africain qui met l'accent sur quatre axes de conservation pour les zones prioritaires le long du littoral.



Recommandations

Il le partenariat PRCM est nécessaire pour adopter formellement le plan de suivi et de conservation du littoral ouest africain.

On attend des gouvernements du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée Bissau qu'ils facilitent sa mise en œuvre.

Les partenaires internationaux et nationaux du PRCM devraient collaborer, en vue de développer de nouvelles initiatives pour garantir la mobilisation de fonds qui rendrait ainsi possible la mise en œuvre du plan régional et national.

1b. Conserver les espèces, les habitats à travers un réseau d'aire marines protégées nationales et transfrontalières

Le premier objectif du plan est de garantir la conservation des espèces, des habitats, des processus écologiques et du bien être humain en promouvant des mécanismes durables d'exploitation des ressources et une mise en oeuvre appropriée du cadre juridique.

La principale recommandation de ce plan consiste à renforcer ou à mettre en place, pour le bénéfice des communautés locales, des systèmes de gestion durable pour les zones qui sont d'une certaine importance dans le maintien des principaux processus écologiques, notamment les zones marines protégées.

Cela inclura la conservation des sites prioritaires de l'écorégion, à travers un soutien aux réserves de biosphère transfrontalières et nationales, puis la conception de plans de gestion participative, pour les sites prioritaires en vue de l'application du principe de la précaution.



Recommandations

Les gouvernements de la Mauritanie, du Sénégal de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de Sierra Léone et du Cap Vert sont priés de développer des plans de gestion pour une utilisation rationnelle des Aires marines protégées (AMP) et la reconnaissance de leur rôle dans le maintien des processus écologiques et la sécurité alimentaire à travers la région du PRCM

Le réseau du PRCM doit faire des recommandations spécifiques pour le renforcement et la création de réserves de biosphère nationales et transfrontalières, en se basant sur une information précise avec la contribution des parties prenantes.

Les ONG internationales en collaboration avec les partenaires nationaux du PRCM doivent fournir l'assistance technique pour permettre une meilleure compréhension, une valorisation et une gestion appropriée des AMP et autres sites clés/stratégiques de l'écorégion du littoral ouest africain. Cela suppose le développement et/ou la recherche de financements pour de nouvelles initiatives au niveau des sites.

1c. Réduire la pression sur les espèces menacées (raies, requins, tortues marines, lamantins, etc.)

Cette recommandation inclut la création d'une base de données sur les espèces menacées, ainsi que l'inventaire des captures accessoires/accidentelles (tortues et requins), la détermination des itinéraires de migration à travers un suivi par satellite des tortues, l'identification et la protection des sites de ponte des tortues, puis l'établissement d'un système pour le suivi des captures.

Le plan plaide aussi pour des études sur les valeurs socioéconomiques des espèces menacées, et la formation des communautés locales, pour permettre leur participation active aux initiatives de conservation et de valorisation des espèces, tout en tenant compte des connaissances traditionnelles.

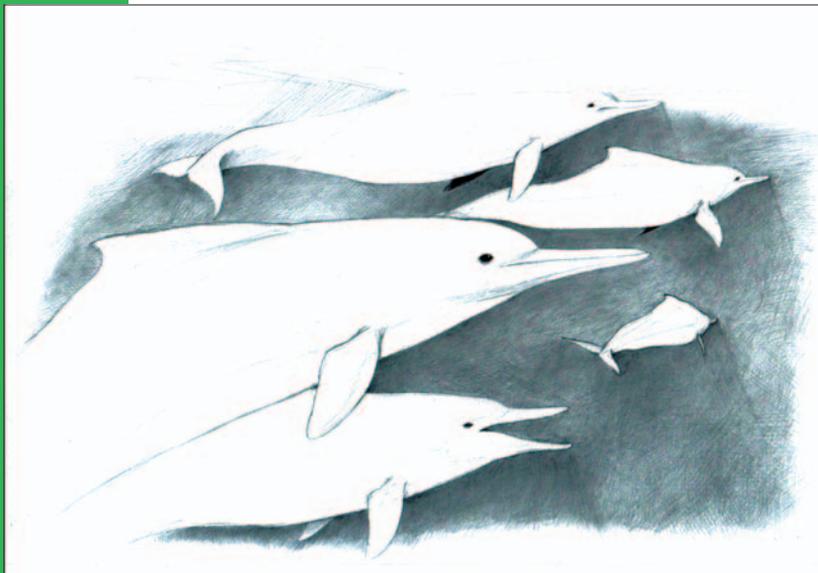
Recommandations

Les partenaires internationaux du PRCM, en collaboration avec les instituts techniques nationaux, devraient travailler ensemble pour établir le statut de conservation des espèces marines et côtières menacées et pour développer des programmes spécifiques de conservation basés sur le plan de l'écorégion.

Les gouvernements de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée Conakry, de la Sierra Léone et du Cap Vert doivent prendre des mesures urgentes de préservation de la biodiversité, en particulier la conservation des espèces menacées tels que les requins, les raies (poisson-scie), les lamantins et les tortues marines

Le PRCM doit davantage sensibiliser sur le sort des espèces menacées et faire un plaidoyer pour leur conservation, notamment auprès des parlementaires. Cette activité pourra se faire dans le cadre du Réseau BIOMAC en perspective, qui aura aussi pour fonction d'harmoniser les plans de gestion des espèces.

Les partenaires du PRCM doivent appuyer les gouvernements à prendre des mesures urgentes pour établir le statut des espèces se trouvant dans la zone littorale et marine.



1d. Harmoniser et renforcer les politiques sectorielles

Ceci devra se faire niveau national concernant la gestion des zones côtières et marines à travers les politiques relatives à la pêche, au transport maritime, à l'environnement, au tourisme, à l'agriculture, à l'exploitation minière (des hydrocarbures notamment) et à la gestion urbaine.

La recommandation inclut des actions en vue de :

- promouvoir la communication entre les acteurs ;
- faire des études comparatives des codes des ressources marines et côtières ;
- promouvoir la prise de conscience à propos des valeurs et des bénéfices des ressources marines naturelles et des sites côtiers clés/stratégiques, ainsi que la nécessité de les gérer de façon rationnelle ;
- soutenir le processus d'harmonisation ;
- faire le plaidoyer de l'approche Gestion intégrée de la Zone côtière (GIZC) et le développement de plans de gestion participative ;
- envisager la possibilité d'utiliser l'approche de la compensation des services fournis (bio-rigths).

Recommandations

En reconnaissant les bénéfices socioéconomiques et environnementaux des ressources naturelles, les gouvernements de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de Guinée Conakry, de la Sierra Leone et

du Cap-Vert sont invités à harmoniser leurs politiques sectorielles nationales concernant la zone côtière. En particulier, le rôle des zones côtières clef/stratégiques et des AMP dans leur contribution au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence, devrait être inclus spécifiquement dans les programmes des DRSP au niveau national, dans le but d'un développement harmonieux des populations résidentes.

Les partenaires techniques du PRCM doivent activement promouvoir la Gestion intégrée des Zones côtières le long de la Côte ouest africaine, à travers la communication, le plaidoyer et des démonstrations. D'une façon générale animer à travers le réseau des forums de discussion sur la conservation des ressources naturelles côtières et marines.

En collaboration avec les partenaires nationaux, Wetlands International et UICN devraient développer de nouveaux projets pilotes conçus autour de la mise en oeuvre de plans de gestion participative au niveau des sites côtiers clés/stratégiques.



2. Développer un programme de suivi intégré des oiseaux coloniaux comme système d'alerte rapide pour les stocks de poissons

Wetlands International a établi un programme de suivi dans l'écorégion du littoral ouest africain. Ce programme a pour but d'agir comme un système d'alerte rapide sur la réduction des stocks de poissons à travers la surveillance régulière des colonies d'oiseaux piscivores. Il se propose en particulier de fournir une information qui pourra être utilisée par les décideurs au profit des valeurs de la biodiversité marine et des moyens d'existence des communautés dépendant de la pêche artisanale.

Des plans de suivi des colonies d'oiseaux incluant des directives pratiques pour une recherche intégrée ont été développés pour un certain nombre de sites clés.

Dans le cadre de ce programme, des formations sur le terrain et en salle ont été déjà initiées en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie et en Guinée-Bissau.

Recommandations

Wetlands International devrait poursuivre le développement du programme de suivi des oiseaux coloniaux et côtiers, pour en faire un système d'alerte rapide qui peut être utilisé et appliqué à plus large échelle à travers l'inclusion d'autres espèces indicateurs ainsi qu'une couverture plus large et plus régulière au niveau des sites stratégiques de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée Conakry, de la Sierra Léone et du Cap-Vert.

Des analyses ciblées sont aussi nécessaires pour produire des informations fiables et pertinentes, en vue d'influencer et orienter la politique nationale et internationale de gestion des ressources halieutiques.

Le réseau du PRCM doit endosser le programme de suivi des oiseaux coloniaux et reconnaître son potentiel dans le suivi des stocks de poissons de l'Ecosystème marin sahélien de Remontée des Eaux (SUME).

Wetlands International doit développer un plan de suivi pour les sites clés d'oiseaux coloniaux en particulier au Parc national du Banc d'Arguin et promouvoir la coordination régionale dans le cadre du suivi.

Wetlands International doit aussi renforcer les capacités des parties prenantes (gestionnaires, autres services, ONG nationales partenaires, société civile) et appuyer la recherche de financements durables pour garantir la pérennité du projet au niveau des pays. Il devra aussi faciliter le partage des informations et leur mise à disposition aux décideurs.



3. Faire des investigations sur l'abondance saisonnière des poissons ainsi que les implications économiques et écologiques associées

Pour mieux comprendre le fonctionnement des réseaux écologiques marins, Wetlands International se propose de collecter les informations disponibles sur l'abondance saisonnière des espèces de poissons sélectionnées qui constituent des sources alimentaires pour les populations et qui sont aussi des proies favorites des oiseaux marins piscivores. L'information sur l'abondance saisonnière des poissons dans les différentes étapes de leur vie est nécessaire pour mettre en oeuvre d'une pratique de pêche durable.

Les zones humides côtières et les eaux maritimes de l'Afrique de l'Ouest sont aussi d'une grande importance internationale pour les oiseaux migrateurs qui se reproduisent en Europe et ailleurs. Cependant, il y a très peu d'informations sur les préférences et la disponibilité alimentaires de ces espèces migratoires durant leur séjour dans les eaux ouest africaines.

Recommandations

Wetlands International doit développer un programme de recherche intégrée sur les interactions écologiques relatives à l'abondance saisonnière des poissons et ses implications respectivement sur la pérennité de la pêche, des oiseaux et de la faune.

Il est demandé au PRCM d'endosser cette approche et de promouvoir l'appréciation et la compréhension de tout le programme de recherche intégrée sur les ressources halieutiques et les oiseaux à travers ses canaux de communication et de sensibilisation.



4. Assurer une meilleure prise en compte des valeurs des zones humides dans les politiques économiques des pays et dans l'aménagement du territoire

Les zones humides et les écosystèmes qui leurs sont associés fournissent des services importants aux communautés vivant en leur sein. Par conséquent, il n'est plus à démontrer que la pauvreté est liée à la santé des zones humides.

Force est de reconnaître que la valeur et les services rendues par les zones humides sont rarement pris en tant que tels dans les comptabilités nationales. En retour, la conservation de ces zones humides occupe peu de place dans les budgets nationaux, malgré leur contribution significative à l'économie nationale.



Recommandations

Il convient d'inciter les gouvernements à tenir compte des services des écosystèmes notamment dans le calcul du PIB et à veiller à une allocation conséquente des budgets pour son maintien.

Pour cela, des efforts doivent être faits pour fournir aux décideurs politiques les informations nécessaires sur la valeur économique des zones humides, en vue faciliter leur prise en compte lors des sessions budgétaires.

Une implication des collectivités locales décentralisées (mairies, communautés rurales, etc.) est nécessaire pour une meilleure compréhension de l'importance des zones humides, de leurs valeurs économiques, ainsi que des menaces dont elles peuvent faire l'objet. Il s'agira de leur fournir les outils adéquats d'aide à la décision lors des activités de planification et d'aménagement des zones humides. Une sensibilisation accrue pourra être menée par des campagnes d'informations (débat publics sur des thèmes spécifiques comme la pollution par exemple) et des concertations avec les principaux acteurs.

5. Faire accéder les acteurs aux informations scientifiques

Les résultats des recherches sont rarement mis à la disposition des décideurs et des communautés. Le format est aussi souvent incompatible avec les besoins réels et l'information n'arrive pas toujours à temps dans les situations d'urgence (catastrophes naturelles).

Par ailleurs, il existe une information disparate sur les zones humides au sein des administrations et organisations de conservation.

Recommandations

Des efforts doivent être faites pour rendre accessible l'information pour une utilisation efficace dans les prises de décision.

Des synergies doivent être apportées dans le partage des données (mise en réseau) et la valorisation des informations. Une plus grande implication des universitaires est nécessaire pour susciter la recherche et la collaboration inter universitaire au sein de la région. Il s'agira aussi de stimuler la collaboration entre les institutions nationales à travers des publications conjointes et un suivi intégré des habitats et des espèces (ex. activités de suivi des oiseaux et des pêcheries).

Les communautés locales doivent aussi accéder aux informations pour mieux comprendre l'évolution, les menaces et les valeurs des zones humides. Cela pourrait militer en faveur d'une appropriation des informations et des connaissances de base ainsi qu'une utilisation rationnelle des zones humides (par exemple, montrer l'importance des oiseaux pour éviter les pratiques de chasse et de capture des oiseaux bagués).

Enfin, un vaste programme d'éducation environnementale pourrait être mené en utilisant comme base d'information les données issues des recherches.

Des résultats scientifiques doivent être aussi rendus « digestes » et utilisables par les acteurs, les décideurs notamment.



Les zones humides côtières du Golfe de Guinée : Étapes préliminaires vers un programme écorégional

1. Préserver les forêts de mangroves et de marécages existantes du Golfe de Guinée

La perte de forêts marécageuses et de mangroves constitue une menace fondamentale pour les zones humides côtières du Golfe de Guinée. Les forêts marécageuses qui se trouvent le long de la zone côtière entre le Liberia et le nord de l'Angola sont souvent associées à des lagunes côtières. Dans tous les pays où elles sont présentes, elles se sont sérieusement appauvries et leur destruction se poursuit. Ce sont essentiellement des forêts de tropicaux qui cèdent le terrain au *Raphia* et à d'autres plantes au bord de l'eau.

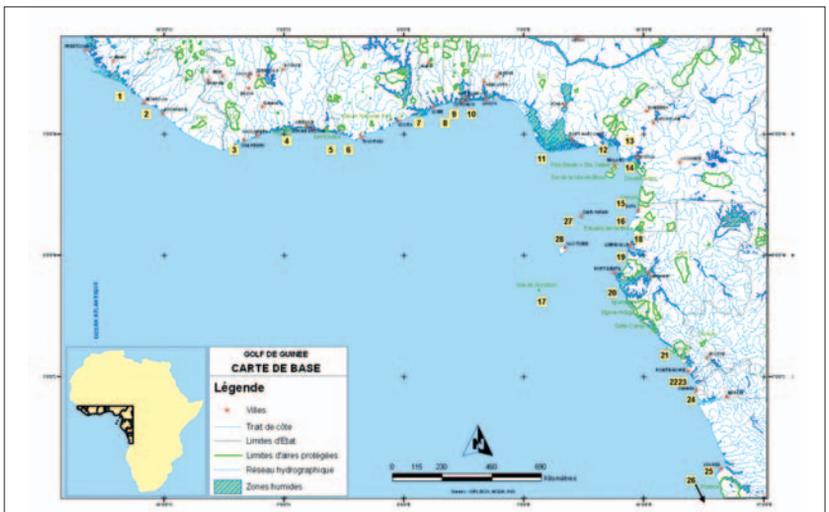


Compte tenu de l'accès relativement facile aux forêts côtières et de la forte pression humaine dans la zone côtière, ces forêts tropicales sont détruites à grande échelle, principalement pour le bois. Les canaux creusés pour accéder aux arbres contribuent aussi à leur dégradation.

Il est vital de préserver les parties restantes de forêts, car elles abritent les niveaux les plus élevés de biodiversité en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale occidentale. De plus, elles contribuent au maintien des conditions climatiques côtières et à la protection de la zone côtière contre l'érosion. Les forêts regorgent également de précieuses ressources naturelles telles que le bois, la viande de gibier, le miel, les fruits et les plantes médicinales.

Dans le Golfe de Guinée, les mangroves constituent un habitat côtier plus extensif que les forêts marécageuses, mais elles se sont dégradées de manière significative. Les mangroves font l'objet de coupe excessive pour des besoins de bois de construction, de bois de chauffe et pour le fumage de poissons. Elles sont aussi exploitées pour des besoins d'aquaculture et dans certaines zones pour l'aménagement de canaux et d'infrastructures industrielles. Or, les mangroves constituent une ressource côtière vitale pour le Golfe de Guinée. Elles jouent un rôle considérable dans la protection de la zone côtière contre l'érosion, les tempêtes, et les effets potentiels des tsunamis tout en procurant également de précieuses ressources naturelles. Elles sont aussi d'une importance remarquable en ce qu'elles offrent un milieu de reproduction idéal pour les poissons.

La valeur économique des forêts marécageuses et des mangroves, ainsi que leur contribution à l'amélioration des moyens de subsistance des populations, ne sauraient être sous-estimées. Pas plus que leur rôle vital dans la protection d'une zone fragile où l'on retrouve l'une des plus fortes concentrations démographiques en Afrique.



Recommandations

Les Gouvernements des pays du Golfe de Guinée sont encouragés à prendre des mesures significatives visant à assurer la préservation des mangroves et des forêts marécageuses existantes. Le jeu en vaut largement la chandelle si on considère leurs immenses valeurs économiques, écologiques et culturelles. Les pays prioritaires pour les forêts marécageuses sont la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Cameroun et le Gabon. Des politiques spécifiques appuyées par des initiatives ciblées au niveau des sites sont nécessaires pour mettre fin aux pertes des forêts marécageuses restantes dans ces pays.

Tous les pays de la région doivent s'efforcer de conserver leurs ressources de mangroves, qui procurent à chacun d'eux d'importants avantages économiques et climatiques. Il faut mettre en place des réseaux régionaux de conservation des mangroves pour promouvoir la coopération dans la minimisation des pertes de mangroves et sensibiliser sur les valeurs de la ceinture de mangrove.

2. Mettre en œuvre des politiques de réduction de la pollution de la zone côtière

La pollution est un problème majeur dans le Golfe de Guinée, notamment celle liée à l'industrie pétrolière et aux déversements accidentels et opérationnels d'hydrocarbures. Ces derniers incluent les endommagements de conduites et autres infrastructures, qui ajoutent à pollution de la zone côtière. Il en est de même des déversements de pétrole offshore et du brûlage de gaz. Les infrastructures de traitement de potentielles marées noires sont aussi inadéquates. La pollution par le pétrole a des conséquences négatives sur les écosystèmes côtiers fragiles (en particulier les mangroves, les estuaires et les plages) et peut avoir un impact direct sur les poissons et les pêcheries, la biodiversité aquatique et les frayères des poissons et tortues. Elle peut constituer un risque direct important pour les communautés côtières.

La plupart des pays ne disposent pas de cartes appropriées de la région qui devraient clairement indiquer les zones côtières les plus sensibles aux effets de la pollution par le pétrole. En outre, les lois internationales et nationales relatives à la pollution par les hydrocarbures ne sont généralement pas respectées.

Il y a aussi que, dans de nombreuses grandes villes du Golfe de Guinée, des déchets industriels sont directement déversés dans les zones humides côtières et les eaux marines peu profondes. Les dépôts d'ordures sont également très répandus, avec des infrastructures inadéquates pour le traitement des déchets générés au niveau des centres urbains en très rapide expansion.

Recommandations

Les gouvernements des pays du Golfe de Guinée doivent adopter et mettre en œuvre les engagements de la Convention d'Abidjan, un cadre légal de coopération nationale et sous-régionale en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières en Afrique de l'Ouest et du centre. Les parties contractantes sont tenues de combattre rapidement et efficacement tous les cas de pollution par le pétrole, et quelle qu'en soit l'ampleur. Elles doivent travailler ensemble pour contrôler étroitement ce type de pollution dans la région.

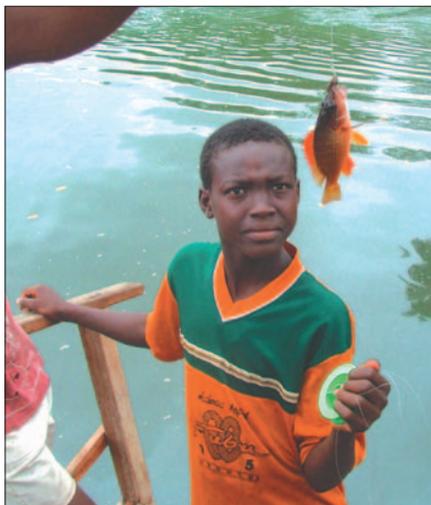
Les gouvernements sont aussi encouragés à mettre en œuvre la Convention internationale sur la Préparation, la Lutte et la Coopération en Matière de Pollution par les Hydrocarbures (IPRC). Il s'agit d'un cadre international de coopération pour la lutte contre les effets de pollution par les hydrocarbures. Son but est de réduire les impacts des marées noires, d'encourager les Etats à développer des moyens appropriés pour faire face à de tels évènements, et de faciliter la coopération internationale et l'assistance mutuelle.

Une mesure clé à prendre par tous les pays est l'élaboration de plans nationaux de mesures d'urgence qui auront pour objectif d'encourager une planification efficace en cas d'urgence, et d'offrir un cadre de coopération entre le gouvernement et l'industrie pétrolière.

Les partenaires internationaux sont invités à élaborer et mettre en oeuvre des formations sur les impacts environnementaux et leur évaluation.

3. Pêcher durablement dans les zones humides côtières

Les zones humides côtières du Golfe de Guinée sont largement exploitées pour la pêche et nombre de moyens de subsistance dépendent dans une grande mesure des pêcheries locales. Les méthodes traditionnelles de pêche dans les lagunes côtières du Bénin (akadja) remontent à plusieurs années et sont aujourd'hui ancrées dans la culture et l'histoire des populations. Les communautés locales vivant autour des lagunes, telles que les Konkouati au Congo, dépendent quasi totalement de la pêche, sans aucune autre source de revenu régulier. Cependant, partout dans la région, les prises sont en



baisse tandis que la demande augmente. La surpêche ou l'utilisation non durable des ressources piscicoles tend à se généraliser. La dégradation des zones humides, y compris la perte et la pollution des mangroves, a largement favorisé la situation. Il en résulte que de nombreuses pêcheries fonctionnent à des niveaux sous-optimaux, avec de faibles prises et des poissons de tailles réduites. La pêche des poissons juvéniles est particulièrement nuisible pour l'avenir des pêcheries dans les lagunes. En outre, les méthodes de pêche non sélectives, telles que le dynamitage et l'empoisonnement, contribuent à la non-durabilité de la pêche.

Recommandations

Inverser la tendance de la surpêche nécessite des efforts aux niveaux sous-régional, national et local. Au niveau sous-régional, des accords internationaux doivent être établis et/ou consolidés, en particulier pour le contrôle des pêcheries en eaux côtières. D'où la nécessité de favoriser l'émergence d'une coopération ouverte entre les gouvernements à travers leurs ministères chargés des pêches. Au niveau national, des politiques contre la généralisation de la surpêche dans les lagunes côtières sont nécessaires. Les programmes doivent comporter des volets de recherche et de sensibilisation.

Au niveau local, il convient de cibler des sites clés pour des projets communautaires axés sur la mise en œuvre de la pêche durable. Ce qui requiert l'endossement de projets spécifiques par les gouvernements. Sur les sites choisis, les agences gouvernementales et les ONG locales doivent travailler main dans la main avec les coopératives / communautés de pêche locales pour identifier les problèmes et mettre en œuvre les solutions. L'intégration de ces projets locaux dans une approche régionale en tant que projets de démonstration, faciliterait un processus d'apprentissage à partir de l'expérience. Les sites pourraient inclure par exemple Mussulo Bay (Angola), Konkouati (Congo), lac Nokoué (Bénin), Keta Lagoon (Ghana) et Lake Piso (Liberia).

4. Mettre fin à la perte et à la dégradation des zones humides côtières

Diverses menaces pèsent sur l'intégrité des zones humides côtières : les impacts de l'industrialisation, des canalisations pour le transport et du dragage des fleuves, du déboisement, de l'assèchement des marécages, de la perte de dépôts d'alluvions due aux barrages en amont (ex : barrage de Kainji sur le Niger) et des plantes aquatiques, en particulier le palmier *Nypa* et la jacinthe d'eau. Dans certains endroits, les zones humides sont draguées à cause de l'expansion urbaine et converties en zones agricoles.

Ces menaces, quoique relativement bien connues, ne sont pas bien documentées à l'échelle de l'écorégion ; ce qui entraîne une mauvaise appréciation de l'ampleur de la perte de zones humides. Nombre de ces menaces sont loin d'être réduites et leurs impacts négatifs continus entraîneront des pertes d'espèces, l'érosion des systèmes communautaires traditionnels et la destruction de la zone côtière.



Recommandations

Un récent inventaire préliminaire des zones humides côtières du Golfe de Guinée met en relief les menaces qui pèsent sur les zones humides dans la région et les problèmes de pertes de zones humides. Tous les gouvernements de la région, à l'exception de l'Angola, ont déjà ratifié la Convention sur les zones humides (ou Convention de Ramsar), qui plaide particulièrement en faveur de l'utilisation rationnelle des zones humides, sans causer leur destruction ou leur dégradation. Les zones humides sont précieuses et doivent pourvoir aux besoins des futures générations. Tous les gouvernements de la région doivent mettre en œuvre le principe d'utilisation rationnelle de la convention. Cela requiert la création de partenariats entre les gouvernements, les ONG locales et internationales et les parties prenantes aux zones humides.

Une autre recommandation pour les gouvernements est de prendre exemple sur le Ghana et d'adopter une politique spécifique en matière de zones humides. Celle-ci mettra en exergue la valeur des zones humides et veillera à ce qu'elles soient dûment prises en considération dans les décisions de politique nationale. Le gouvernement de la République du Congo a exprimé un intérêt particulier dans le développement d'une politique nationale des zones humides.

Dans le sillage des récentes étapes faites par le Cameroun et São Tomé et Príncipe, l'Angola est encouragée à ratifier la Convention sur les zones humides et à désigner l'ensemble de la Baie de Mussulo comme son premier site Ramsar. Cette grande lagune côtière a une valeur significative pour l'économie, les moyens d'existence, la biodiversité, les oiseaux d'eau migrateurs et les loisirs ; c'est aussi une excellente zone à cibler pour la restauration de la mangrove.

5. Conserver la biodiversité dans la zone côtière du Golfe de Guinée

Les écosystèmes de la zone côtière du Golfe de Guinée abritent quelques-unes des plus grandes richesses en biodiversité de l'Afrique. La mosaïque naturelle d'habitats comprenant des forêts tropicales côtières, des forêts marécageuses, des lagunes, des mangroves, des savanes côtières, des bas-fonds marins, des deltas de fleuves et des estuaires, des îles, des coraux et, dans le sud, des paysages semi-arides, supporte une gamme impressionnante de biodiversité. Les zones humides du Golfe de Guinée sont importantes pour leurs poissons endémiques uniques.

La principale menace qui pèse sur la biodiversité dans la région est la destruction de l'habitat. Les pressions supplémentaires du commerce de viande de gibier et des nouveaux peuplements humains en plein essor sur les côtes, compliquent davantage la situation, pendant que des activités spécifiques, comme le ramassage d'œufs de tortue, ont des effets négatifs directs. La destruction de l'habitat a directement affecté les plantes, pendant que de nombreuses populations fauniques ont également connu de sérieux déclin, notamment les espèces endémiques telles que l'hippopotame nain, le Colobe rouge *Ptilinopus pennantii* et les ibis des forêts de São Tomé et Príncipe.

Les cinq espèces de tortues marines qui viennent nicher sur les plages côtières de la région sont toutes exploitées, tandis que la chasse, la prise dans les filets de pêche, la construction de barrages fluviaux et la perte de zones humides sont autant de facteurs qui contribuent à la disparition du Lamantin ouest africain, une espèce vedette des zones humides côtières du Golfe de Guinée.



Recommandations

Les gouvernements doivent traiter beaucoup plus sérieusement les questions liées à la conservation de la biodiversité, par la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique (CBD). Il faut de solides réseaux régionaux pour appuyer les gouvernements et développer des initiatives locales et régionales en vue de préserver les valeurs et le bien-être de la biodiversité dans la région.

Les ONG internationales doivent travailler en partenariat avec les ONG nationales et les gouvernements, pour œuvrer à l'amélioration du statut de la biodiversité dans la région.

Des renforcements de capacités sont nécessaires, pour assurer la disponibilité de capacités nationales pour la gestion des habitats et des espèces.

Comme priorité urgente, il faut procéder à des évaluations régionales pour identifier des mesures pratiques à prendre pour la conservation de la biodiversité, qu'à l'identification de sites clés pour les espèces menacées. Les valeurs de la biodiversité doivent être également évaluées et faire l'objet de divulgation à travers des campagnes de sensibilisation publique.

A cette fin, les gouvernements sont invités à approuver, à endosser et à appuyer les initiatives régionales pour évaluer le statut de la biodiversité dans la zone côtière du Golfe de Guinée, pour des plans visant à améliorer le statut de conservation d'espèces cibles.



Mission

Conserver et restaurer les zones humides, leurs biodiversité pour les générations futures.

Renforcer les politiques pour la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides dans quatre écorégions (Afrique de l'Ouest et du Centre)

Pour plus d'informations
prière de visiter de notre
site web ou contacter
notre bureau



agriculture, nature
and food quality

Website : www.wetlands.org

Wetlands International
Programme Afrique
N° 407 Cité Djily Mbaye
BP 8060 Dakar - Yoff
Sénégal

